



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-617

Déposé le : 15.11.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**La HEP VAUD pourrait-elle s'inspirer de celle de BEJUNE pour le bilinguisme ?**

## Texte déposé

Le recrutement d'enseignants d'allemand est difficile dans le canton. Peu d'étudiants choisissent la filière d'allemand à l'UNIL pour intégrer par la suite la HEP, malgré des encouragements fait de part et d'autre des institutions. Or, une information toute récente de la HEP BEJUNE vient de sortir. Cette dernière s'apprête à une première en Suisse romande : instaurer une filière de formation bilingue français-allemand pour la rentrée 2018. Actuellement, seuls les cantons bilingues de Fribourg et du Valais proposent une telle formation. Le canton de Vaud a toujours proclamé- il faut le relever positivement - de sa volonté de maintenir l'apprentissage de deux langues étrangères dont l'allemand en primaire, respectant ainsi les dispositions du concordat HarmoS. Sans un nombre d'enseignants qualifiés en suffisance, la qualité de l'apprentissage de la langue de Goethe pourrait être moindre. Alors, toutes les opportunités de garder et maintenir cette qualité doivent être examinées. Je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1- Le canton de Vaud peut-il s'inspirer du modèle de la HEP-BEJUNE pour l'instaurer à la HEP-Vaud ?
- 2- Si oui, quelle seraient les modalités nécessaires et dans quel délai ?
- 3- Quelle est sa vision politique du soutien à l'apprentissage de l'allemand tant pour les futurs enseignants que pour la formation continue des enseignants en activité ?

## Commentaire(s)

## Conclusions

Souhaite développer

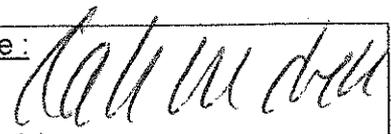
Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

LABOUCHERE Catherine

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**